



## ÉDITORIAL

### L'ANNÉE 2014 S'ACHÈVE ET A CONNU SON LOT DE COMBATS

La politique d'austérité a continué avec les dégâts que nous avons pu voir mais nous avons continué à faire entendre nos positions et à lutter contre les réformes qui vont à l'encontre des droits des travailleurs.

Pour conclure ce dernier numéro, vous trouverez la résolution du Comité Confédéral National de la CGT FORCE OUVRIÈRE qui a eu lieu en octobre dernier.

Ce comité regroupe les représentants de toutes les unions départementales et territoriales, ceux des Fédérations Professionnelles, les membres de la Commission exécutive et du Bureau Confédéral.

Toutes les questions y ont été abordées, un bilan a pu être établi et une ligne directrice déterminée. Vous trouverez toutes ces informations dans la résolution.

Vous trouverez aussi le pacte social pour le secteur des Travaux Publics.

La Fédération Générale Force Ouvrière Construction vous souhaite une bonne année 2015 !!!

Frank SERRA  
Secrétaire Général

# COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT FORCE OUVRIÈRE

## RÉSOLUTION

Réuni les 2 et 3 octobre 2014 à Paris, le CCN de la CGT FORCE OUVRIÈRE reprend et défend l'ensemble des revendications des résolutions du XXII<sup>e</sup> Congrès confédéral de Montpellier (14 au 18 février 2011) et des derniers CCN.

Le CCN réaffirme son opposition au Traité de Stabilité, de Coordination et de Gouvernance (TSCG) qui vient en complément des traités antérieurs et qui sert de base aux politiques d'austérité destructrices de droits sociaux.

Le CCN dénonce les tractations menées en catimini par la Commission européenne avec d'autres États sur les projets de traités TISA<sup>(1)</sup> et TTIP<sup>(2)</sup> qui organisent de nouvelles dérèglementations et privatisations. Le CCN exige l'arrêt de ces tractations.

Le CCN apporte son soutien au syndicat libre de Hong-Kong (HUCTU), ainsi qu'aux travailleurs en Chine qui luttent pour la démocratie, la justice sociale et la liberté syndicale.

### »» POUR LE RETRAIT DU « PACTE DE RESPONSABILITÉ »

Le CCN rejette le « pacte de responsabilité ».

Il s'agit d'un acte contre les travailleurs, un cadeau de 41 Mds au patronat en plus d'un marché de dupes qui ne fera qu'accroître les difficultés des salariés, actifs, chômeurs, retraités et pensionnés.

Ce pacte est financé par 50 Mds de réduction des dépenses publiques et sociales qui remettent en cause les services publics et la protection sociale.

Dire non au pacte de responsabilité, c'est dire oui au progrès social, aux salaires, à l'emploi,

aux services publics et à la Sécurité Sociale, oui au syndicalisme libre et indépendant.

Le syndicalisme libre et indépendant est indéfectible de tout pacte avec l'État et le patronat. De plus, cela conduit au corporatisme avec pour seuls bénéficiaires la finance et le capital.

### »» POUR UNE AUTRE POLITIQUE ÉCONOMIQUE, POUR L'EMPLOI ET LES SALAIRES

Pour le CCN, une autre politique économique est indispensable : la consommation et l'investissement, notamment public, sont deux clefs de la croissance pour relancer la création d'emplois. Le CCN réaffirme que le CDI à temps complet doit rester le contrat de travail de référence et condamne toute remise en cause du SMIC. Le CCN rejette toute forme d'emplois précaires ainsi que le temps partiel imposé et subi.

Le CCN rappelle son opposition à la loi de juin 2013 dite de « sécurisation de l'emploi » et ses accords de maintien de l'emploi qui se multiplient dans les entreprises imposant un véritable chantage à l'emploi. Il revendique l'abrogation de cette loi.

L'augmentation du pouvoir d'achat des salaires, des pensions et des retraites est la revendication prioritaire et immédiate pour tous les travailleurs. Le CCN revendique notamment un SMIC à 1 780 € bruts/mois (80 % du salaire médian), une augmentation générale des salaires et des allocations, des pensions et retraites ainsi que l'ouverture des négociations de branches sur les minima conventionnels. Pour la fonction publique, il revendique une revalorisation immédiate de 8 % de la valeur du

(1) TISA : accord international sur le commerce et les services.

(2) TTIP : partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement.

point d'indice gelée depuis 2010, l'attribution uniforme de 50 points, et le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 par rapport à l'inflation. Il exige le retour à l'indexation générale des pensions au 1<sup>er</sup> avril.

La relance économique exige une tout autre politique que celle qui consiste à procéder par cadeaux, exonérations ou crédits d'impôt aux entreprises. En la matière le CICE attribué sans distinction y compris aux entreprises du CAC 40, comme c'est le cas dans les assurances est un scandale insoutenable pour les salariés.

Le CCN refuse d'ores et déjà toute transformation du CICE telle qu'elle est revendiquée par le MEDEF et proposée dans un récent rapport parlementaire et qui conduirait à de nouvelles baisses permanentes du financement de la Sécurité Sociale. S'il revient à l'État d'aider les entreprises et secteurs en difficultés pour relancer l'économie et la croissance et pour préserver et développer l'emploi, le CCN condamne les aides financières et fiscales distribuées sans discernement. Il exige des conditionnalités et un contrôle pour l'innovation, le développement, la recherche, les investissements et la production sur le territoire national, avec des créations d'emploi et des augmentations de salaires. Pour le CCN, il s'agit d'empêcher les délocalisations, les externalisations, de stopper le dumping fiscal, salarial et social et d'autoriser la prise de majorité de capital, y compris intégrale, par l'État, par une nationalisation temporaire ou définitive quand la situation l'exige, pour sauver l'emploi.

Le CCN exige la création d'une pénalité financière pour chaque suppression d'emploi de la part des entreprises qui affichent des résultats positifs et qui serait reversée à la Sécurité Sociale et à l'assurance chômage.

Face à la hausse massive continue et dramatique du chômage, le CCN demande le rétablissement définitif, immédiat et complet de l'AER<sup>(3)</sup> et la remise en place de dispositifs publics de cessation d'activité en fin de carrière parallèlement à l'embauche de jeunes. Pour que l'assurance chômage continue d'assumer sa fonction de solidarité assise sur la cotisation ouvrière entre salariés et demandeurs d'emploi, il est urgent d'empêcher toute dégradation des conditions d'accueil et d'indemnisation de

ceux-ci. Aussi des effectifs supplémentaires en CDI et formés s'imposent. De même, la pérennité de la convention collective des personnels de Pôle emploi doit être garantie par la direction générale.

Le CCN maintient son exigence d'une véritable réforme fiscale plaçant l'impôt républicain, progressif, redistributif et juste, au centre du dispositif en réduisant les impôts indirects. Le CCN dénonce la fraude fiscale et sociale.

Le CCN réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés et appelle les structures de FORCE OUVRIÈRE et les salariés à poursuivre la lutte contre la généralisation du travail le dimanche et du travail de nuit. Le CCN dénonce le recours au travail dissimulé et toutes pratiques qui constituent une mise en cause des droits en matière de salaire, de temps de travail et de droits sociaux, tel que l'induit le droit en matière de détachement, par exemple.

Le CCN revendique l'ouverture des négociations sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Le CCN s'oppose à toute remise en cause des seuils sociaux.

Le CCN dénonce la remise en cause des conventions collectives et des statuts de la fonction publique. Il exige le maintien et l'amélioration des droits et garanties collectives des salariés, du secteur privé comme du secteur public.

## »» DÉFENDRE LA PROTECTION SOCIALE

Le CCN réitère son attachement à la Sécurité Sociale fondée sur la cotisation sociale, socle du salaire différé, qui confère aux travailleurs un droit de propriété sur la Sécurité Sociale et une garantie pour son avenir.

Le CCN dénonce les nouvelles mesures annoncées dans la branche famille de la Sécurité Sociale. Elles vont amener les salariés et plus particulièrement les femmes à voir leurs droits baisser au nom de l'austérité.

Le CCN exige le maintien intégral du niveau des prestations familiales. Il rappelle que seule

(3) AER : Allocation Équivalent Retraite.

l'augmentation des salaires et la fin des exonérations de cotisations sociales permettront le maintien et l'amélioration de toutes les prestations sociales.

Le CCN se félicite de la décision du Conseil Constitutionnel du 6 août 2014 interdisant les exonérations de cotisations salariales. Le CCN rejette les nouvelles exonérations votées dans la LFRSS du mois d'août 2014, il revendique la disparition de toutes les exonérations et, dans l'attente, exige leur compensation intégrale.

Le CCN refuse le projet de loi santé qui notamment introduit la création de Groupement Hospitalier de Territoire. Ceux-ci visent des économies budgétaires de plusieurs centaines de millions d'euros et de suppressions d'effectifs. Ils sont un outil d'accélération des restructurations hospitalières (direction commune, fusion d'établissement, etc.).

Le CCN réaffirme son opposition à la régionalisation de l'assurance maladie en la confiant en toute ou partie aux ARS. Ce projet de loi va, pour de nombreux aspects, plus loin que la loi HPST dans le renforcement des pouvoirs de l'État et du champ de compétence des ARS, ce qui le rend inacceptable, toutes ces dispositions doivent être abandonnées.

Concernant le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale, le CCN réaffirme son opposition aux enveloppes fermées, tel l'ONDAM qui applique à la santé la baisse des dépenses publiques dictée par le pacte de responsabilité.

Le CCN ne se satisfait pas du « coup de pouce sur les petites retraites ». Une prime exceptionnelle de 40 € ne saurait contre balancer le blocage du niveau des pensions pendant 30 mois. Le CCN revendique la fin du gel des pensions et retraites et leur retour à l'indexation sur les salaires.

Le CCN dénonce à nouveau l'instauration de la CASA au 1<sup>er</sup> avril 2013, contribution qui de plus est détournée de sa destination.

Le CCN dénonce la remise en cause et la suppression de la demie part fiscale attribuée aux retraités isolés et demande le retour de cette mesure.

Le CCN constate que le projet de loi « *d'adaptation de la société au vieillissement* » ne répond

pas aux besoins de financement de la perte d'autonomie. De plus ce projet consacre le morcellement des financements, le CCN revendique une prise en charge nationale et solidaire, dans l'esprit des ordonnances de 1945.

Le CCN appelle à se mobiliser pour les élections du régime de la Mutualité Sociale Agricole de janvier 2015 ainsi que pour celles des HLM de décembre 2014.

## »» DÉFENDRE LE STATUT, LES SERVICES PUBLICS, DÉFENDRE LA RÉPUBLIQUE

Le CCN soutient l'ensemble des syndicats FO qui se mobilisent pour les élections professionnelles dans la fonction publique du 4 décembre 2014. Il appelle tous les adhérents FO, les fonctionnaires et les agents publics à voter et faire voter pour les listes FO et invite également les adhérents du privé du fait de leurs connaissances et entourages à faire voter dans la fonction publique.

Le CCN exige l'arrêt complet de la RGPP, de la MAP et de la loi MAP Territoriale et affirmation des métropoles et de ses décrets de septembre 2014 ainsi que l'abrogation de la loi HPST<sup>(4)</sup> et de la loi portant réforme des collectivités territoriales.

Le CCN rappelle sa totale opposition au programme de stabilité qui regroupe le pacte de responsabilité et la réduction des dépenses publiques de 50 Mds entraînant le gel de point d'indice, les suppressions de poste et la diminution des déroulements de carrière.

Le CCN rappelle la volonté de FORCE OUVRIÈRE de défendre les garanties statutaires des fonctionnaires des trois versants de la Fonction Publique. Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la défense du statut général des fonctionnaires et à ses éléments fondamentaux, la grille indiciaire unique et le maintien des catégories (C, B, A).

Le CCN exige des recrutements statutaires et l'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique, le secteur social et médico-social à but non lucratif à financement public.

(4) Révision Générale des Politiques Publiques / Modernisation de l'Action Publique / loi Hôpital – Patients – Santé – Territoires.

Le CCN dénonce la révision des missions de l'État imposée par le gouvernement. Il affirme que le nouveau Conseil national des services publics n'a pas vocation à s'exprimer ni à accompagner les projets du gouvernement. Il rappelle que seules les confédérations syndicales ont légitimité à s'exprimer sur le service public.

Le CCN confirme sa condamnation des lois Peillon et Fioraso et des décrets sur les rythmes scolaires qui territorialisent l'école de la République et les universités.

Le CCN réaffirme sa volonté de défendre le service public de la formation professionnelle menacée de destruction par la loi sur la formation professionnelle.

Le CCN rappelle que l'enseignement professionnel fait partie de l'école de la République et ne doit pas être mis en concurrence.

Le CCN réaffirme son attachement à la République une et indivisible. Le CCN rappelle l'opposition de FORCE OUVRIÈRE à l'acte 3 de décentralisation et à la réforme territoriale. Elles conduisent à une balkanisation de l'action publique en plus d'une disparition des communes et des départements.

La République ne doit pas se dissoudre dans le modèle européen des hyper-régions qui attaquent le statut général de la fonction publique, le Code du Travail et l'égalité de droits sur tout le territoire national.

Le CCN condamne les annonces faites concernant le budget 2015 et les 21 Mds de coupes sombres supplémentaires sur les services publics, les collectivités territoriales et la protection sociale. Il accentue les politiques d'austérité qui sont socialement, économiquement et démocratiquement suicidaires.

\* \* \*

Le CCN réaffirme son profond attachement à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toutes nos actions revendicatives dans la négociation comme dans l'action.

La liberté syndicale et la négociation sont les piliers de notre édifice républicain en matière sociale. Le CCN revendique l'abrogation des lois liberticides dites de représentativité (du 20 août 2008, du 5 juillet 2010, du 15 octobre 2010) issues de la position commune CGT, CFDT, MEDEF et CGPME. Il dénonce et s'oppose au volet « démocratie sociale » de la

loi du 5 mars 2014 qui poursuit la logique de la loi d'août 2008.

Le CCN réaffirme sa solidarité indéfectible à la défense du mandat de délégué syndical et condamne fermement les licenciements de salariés protégés.

Le CCN condamne toute tentative de détournement de la représentativité syndicale en instituant un fait syndical local, notamment dans les départements d'outre-mer.

Le CCN appelle les syndicats FO à défendre partout les revendications de FORCE OUVRIÈRE. À ce titre, le XXIII<sup>e</sup> Congrès confédéral à Tours (2 au 6 février 2015) sera un évènement majeur.

Le CCN salue les militants du secteur privé et public qui tous les jours dans le cadre des élections professionnelles participent au développement de FORCE OUVRIÈRE. Il appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente la CGT FORCE OUVRIÈRE, en amplifiant son développement par la création de nouvelles implantations syndicales.

Le CCN apporte son soutien à tous les salariés qui chaque jour combattent y compris par la grève pour défendre leurs intérêts légitimes. Le retrait du pacte de responsabilité, la défense de la fonction publique, du statut de la fonction publique, parties constituantes de la République, de la protection sociale, des conventions collectives et des salaires nécessitent une réaction interprofessionnelle.

## »» AGIR EST UNE NÉCESSITÉ ET UNE URGENCE

Construire le rapport de force à même de faire reculer le gouvernement et le patronat et faire aboutir les revendications de FORCE OUVRIÈRE est indispensable. Dans ce cadre, une CE extraordinaire se réunira rapidement.

Le CCN mandate la CE et le bureau confédéral pour poursuivre et prendre toutes les initiatives nécessaires, dès que possible et au plus vite, pour une manifestation nationale pouvant aller jusqu'à la grève interprofessionnelle.

Votée à l'unanimité, moins 3 absents.  
Paris, le 3 octobre 2014

# **PACTE SOCIAL POUR LES TRAVAUX PUBLICS RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU 2 OCTOBRE 2014**

## **PRÉAMBULE**

En application du relevé de conclusions inter-professionnel du 5 mars 2014, les branches professionnelles doivent fixer des objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes d'emplois en fonction de leurs spécificités. Le Pacte de responsabilité n'a pas pour finalité d'imposer de manière uniforme des objectifs et une méthode d'évaluation unique pour chaque branche. Au contraire, la réussite de la démarche passe par le respect de la diversité des branches et de la réalité économique des entreprises.

Dans le cadre de la réunion du 6 mai 2014 de l'agenda social TP, les organisations syndicales de salariés et d'employeurs des Travaux Publics ont décidé de fixer un calendrier ainsi qu'une méthode de travail pour ouvrir des discussions sur le « Pacte social pour les Travaux Publics ».

Du fait des spécificités du secteur qui dépend à 70 % de la commande publique, l'État a été invité à participer à la concertation organisée dans ce cadre afin d'examiner la situation économique particulièrement difficile dans laquelle se trouvent les Travaux Publics. Les partenaires sociaux déplorent l'absence de réponse du Gouvernement à leur invitation à une concertation tripartite et réitèrent leur demande d'échanges en matière de financement des infrastructures.

À défaut de mesures d'urgence à court terme et de mesures adaptées pour préserver

l'investissement en infrastructures, les partenaires sociaux ont procédé à un état des lieux partagé de la situation économique du secteur des Travaux Publics et ont tiré la sonnette d'alarme auprès des pouvoirs publics, tant au plan national que sur l'ensemble du territoire.

Cet état des lieux est que le secteur entre durablement en récession. Ils ont étudié différents scénarii pour la période 2015 – 2017. Tous conduisent à des pertes d'emplois importantes.

Les engagements pris dans le présent Pacte social pour les Travaux Publics s'inscrivent dans la volonté des partenaires sociaux de préserver l'emploi et de développer les compétences des salariés du secteur et privilégier l'embauche des jeunes. En effet, au cours des sept dernières années, le chiffre d'affaires aura diminué de plus de 20 %. Cependant l'emploi n'a pas servi de variable d'ajustement à la mesure de la perte d'activité, démontrant ainsi l'attachement de la Profession à la préservation des compétences de ses salariés. Les partenaires sociaux malgré ce contexte difficile ont continué à négocier avec pour objectif de favoriser le maintien dans l'emploi : contrat de génération, accord seniors, accord diversité hommes – femmes, insertion dans les TP des jeunes en difficultés en application du contrat d'avenir, stagiaires, négociation annuelle des minima, en conservant le rythme d'un agenda social soutenu.

## CHAPITRE 1 – SITUATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR

### »» A. REMISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE

La crise que traversent les Travaux Publics depuis 2007 doit être resituée dans une approche de long terme qui permet d'analyser les cycles d'activité antérieurs pour mieux appréhender le passé et apporter quelques clés de compréhension pour l'avenir.

L'activité TP est impactée par deux cycles différents :

- le cycle électoral (élections municipales) ;
- et le cycle économique.

En 2014, ces deux cycles impactent négativement l'activité. En comparant la précédente période de récession (1991 – 1998) et l'actuelle, des baisses d'activité TP respectives peuvent être constatées à hauteur de – 22 % pour la 1<sup>re</sup> période et estimées à – 24 % pour la seconde période, en sept ans. Toutefois, avec l'effet du cycle électoral notamment et les perspectives économiques maussades en France, l'activité devrait rester orientée à la baisse au-delà de 2014 et atteindre un point bas dans les prochaines années (cf. scénarii économiques pour les Travaux Publics – chapitre 1.B).



En comparant les évolutions de l'emploi permanent TP lors des deux périodes de récession, un repli de 19 % est constaté sur la période 1991 – 1998 proche du recul de l'activité (– 22 %). En revanche, sur la période

récente, l'ajustement de l'emploi ne s'est effectué que partiellement, les effectifs s'étant notamment maintenus au cours des premières années de baisse d'activité (contrairement à 1991).

**En conséquence, les pertes d'emplois sont estimées à fin 2014 à 30 000 (soit – 11 % contre – 24 % pour la baisse d'activité). Entre 1991 et 1998, chaque million d'euros de diminution du chiffre d'affaires TP s'est traduit par une perte de 5 emplois permanents. La perte est en revanche limitée à 2,5 emplois par million d'euros de baisse depuis 2007.**



Un repli important de l'activité est attendu sur les derniers mois de l'année 2014. En effet, le nombre d'appel d'offres est en chute depuis le début de l'année, en partie du fait des élections municipales. Sur les sept premiers mois de l'année les appels d'offre sont ainsi en recul de – 25 % et les carnets de commande sont attendus en forte baisse. **Dans ces conditions, les fédérations d'employeurs estiment que l'année 2014 devrait enregistrer de nouveau un recul important d'activité (de – 6 à – 8 %).**

### »» B. SCENARIIS ÉCONOMIQUES

Les partenaires sociaux des Travaux Publics se sont livrés à un exercice prospectif sur l'activité des trois prochaines années (2015 – 2017)<sup>(1)</sup>. Trois scénarii ont été construits, repo-

(1) Sur la base des analyses de la Banque Postale d'avril 2014.

sant sur les décisions politiques qui pourraient être prises par le Gouvernement dans les prochaines semaines.



● **Scénario « noir » :**  
le décrochage de l'activité se poursuit

Il s'agit d'un scénario de continuité de la baisse d'activité pour le secteur, en raison des nombreuses annonces impactant le secteur (baisse des dotations aux collectivités, conséquences de l'abandon de l'écotaxe notamment). Au niveau local, la baisse des dotations conduirait à une réduction drastique de l'investissement : il a été retenu l'hypothèse de chute de - 34 % de l'investissement en trois ans.

En parallèle, les autres maîtres d'ouvrage resteraient atones : le budget de l'Agence de financement des infrastructures (AFITF) n'étant plus équilibré, les projets ne peuvent être lancés et l'investissement de l'État et des grands opérateurs publics de transport reculent. L'investissement privé quant à lui ne redémarre pas, conséquence de la mauvaise conjoncture économique nationale.

En conséquence, **l'activité TP perdrait de nouveau 16 % en trois ans et 2017 serait la 10<sup>e</sup> année consécutive de baisse pour le secteur.** Le repli serait important chaque année sur la période (- 7 % en 2015 suivi de - 5 % en 2016 puis 2017).

● **Scénario médian :** soutien « a minima » de l'investissement public

Ce scénario est un peu plus favorable à l'investissement avec, au niveau local, une modulation ou un étalement dans le temps de

la baisse des dotations (environ 900 M€ de dotation préservée chaque année en cas d'étalement d'un an). Le scénario médian retenu est la prévision d'une baisse de l'investissement local de - 21 % en trois ans.

Du côté de l'État, les engagements pris sont respectés « a minima » : il s'agit notamment de compenser le manque de recettes de l'AFITF lié au remplacement de l'écotaxe par le péage transit PL (des pistes sont actuellement à l'étude), ce qui permettrait de lancer les Contrats de Plan État – Région et de reprendre certains investissements (transports en commun...). L'investissement privé repartirait légèrement à la hausse à partir de 2016 (+ 1 %) puis 2017 (+ 2 %) conformément aux prévisions de certains instituts de conjoncture.

Grâce à un effet cycle commençant à jouer positivement, **l'activité se stabiliserait à horizon 2017 et la perte d'activité TP serait limitée à - 6 % sur trois ans.**

● **Scénario optimiste :** mesures de relance de l'investissement public

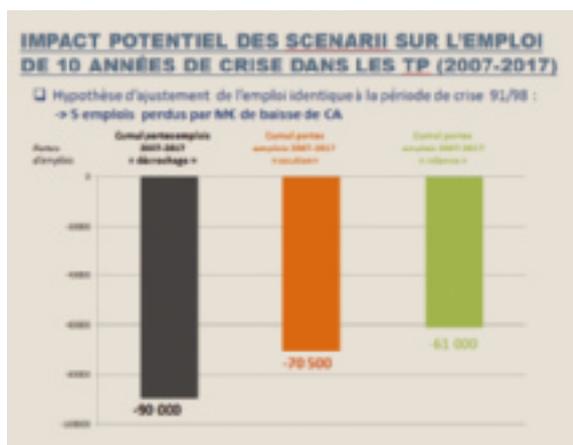
Dans ce troisième scénario, des mesures de relance sont rapidement prises afin de compenser partiellement les effets négatifs des annonces impactant le secteur. Ces mesures concerneraient notamment les collectivités locales (pistes : FCTVA, fonds d'investissement...) afin que l'impact de la baisse des dotations se fasse moins sentir sur la section investissement des budgets des collectivités locales. Une baisse de l'investissement local limitée à - 8 % sur trois ans est retenue. Du côté de l'État, compte tenu de l'état des finances publiques, l'hypothèse reste un respect a minima des engagements permettant d'assurer un budget de l'AFITF à hauteur des engagements nécessaires. Pour l'investissement privé, les évolutions sont identiques à celles du scénario précédent.

Dans ce scénario, le plus favorable, le point bas d'activité serait atteint en 2016 et l'année 2017 pourrait être en légère croissance dans l'attente d'une reprise plus franche les années suivantes en lien avec le cycle électoral. **L'activité retrouverait en 2017 son niveau de 2014.**

## »» C. CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI DE CES DIFFÉRENTS SCÉNARI

Pour estimer l'impact emploi de ces trois scénarii, l'hypothèse retenue est un ajustement de l'emploi sur la période de crise actuelle du même ordre que lors de la précédente période de récession. Ce ratio s'établissait à 5 emplois perdus par million d'euros de baisse de chiffre d'affaires entre 1991 et 1998. Il est inférieur à celui utilisé habituellement dans le secteur (1 million d'euros d'activité génère 7 emplois directs), ce qui signifie que les entreprises prennent des mesures pour limiter les pertes d'emploi pendant les périodes de récession (ajustement sur les marges, maintien dans l'emploi ...).

**Sur la décennie 2007 – 2017, l'estimation des pertes d'emplois se situerait ainsi entre – 90 000 emplois (scénario noir) et – 61 000 emplois pour le scénario le plus favorable.**



## »» D. EFFETS DU PACTE SOCIAL

En préambule, il est rappelé que l'effet d'un allègement de charges est très différent selon que le secteur d'activité se trouve dans une situation de croissance ou de repli d'activité et est confronté à une concurrence internationale forte ou faible. Sans perspective de commandes et d'activité, il est en effet difficilement concevable d'envisager des créations d'emploi, quelle que soit l'amplitude des allègements de charges. C'est pourquoi dans le

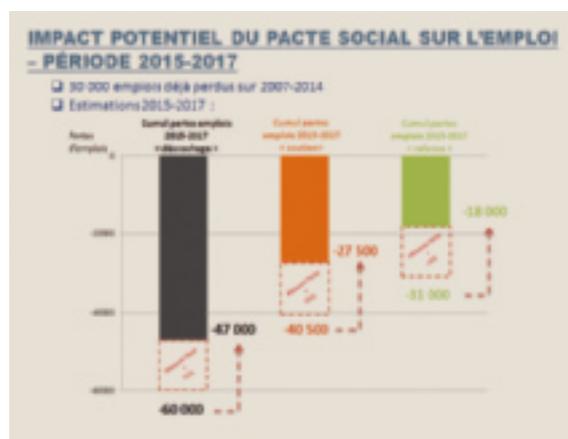
contexte de repli de l'activité du secteur Travaux Publics et compte tenu des tendances 2015 – 2017, il n'est possible d'envisager, dans la suite de cette partie, qu'une « non-destruction » d'emplois TP.

La baisse du coût du travail est estimée à – 6,3 % par rapport à un point de référence 2014 (– 4,6 % à l'actif du CICE et – 1,7 % à l'actif du Pacte) pour les Travaux Publics.

L'élasticité de l'emploi retenue est de – 0,75 à toute évolution du coût du travail<sup>(2)</sup>. Sur la base de 275 000 emplois dans le secteur, l'application de cette méthode permet **d'estimer à 13 000 le nombre de destructions d'emplois en moins pour le secteur** (ventilée entre 9 500 pour le CICE et 3 500 pour l'effet Pacte).

En conclusion, les mesures CICE et Pacte ont un rôle d'amortisseur sur la baisse d'emplois attendue dans le secteur : sur les 10 années 2007 – 2017, ces mesures pourraient amortir les destructions d'emploi dans une proportion comprise entre 15 et 21 % environ.

En se focalisant sur la période 2015 – 2017, compte tenu des emplois déjà perdus sur 2007 – 2014 (30 000 environ), **ces mesures permettraient de ramener le risque potentiel en pertes d'emploi de 60 000 à 47 000 dans le scénario noir et de 31 000 à 18 000 dans le scénario le plus favorable au cours des trois prochaines années.** Ce scénario de relance permettrait aussi d'envisager une inversion de tendance en fin de période (à partir de 2017) sur le plan de l'emploi.



(2) Source DG Trésor 2014 pour un niveau de salaire correspondant à 1,2 SMIC. Cette élasticité diminue fortement pour les niveaux de salaires supérieurs mais une valeur unique d'élasticité a été conservée dans un souci de simplification.

Suite à ce constat économique partagé par les partenaires sociaux et au regard des effets du Pacte, la profession **s'engage à éviter la suppression de 13 000 emplois**.

Pour y parvenir, les organisations syndicales et patronales prennent des engagements complémentaires en matière de maintien des salariés dans l'emploi et d'intégration et formation des jeunes dans le secteur des Travaux Publics.

Si les pouvoirs publics prenaient les mesures permettant d'aller vers le scénario « optimiste », certains objectifs définis dans ces engagements pourraient même être dépassés.

Elles rappellent en outre l'obligation faite chaque année avant le 1<sup>er</sup> juillet de procéder à une information – consultation des Instances Représentatives du Personnel sur le CICE.



## CHAPITRE 2 – ENGAGEMENTS PERMETTANT D’ATTEINDRE LES OBJECTIFS CHIFFRÉS DANS LE CADRE DU PACTE SOCIAL

### ENGAGEMENT 1 – MAINTENIR PRIORITAIREMENT LES SALARIÉS DANS L’EMPLOI

Maintenir les salariés dans l’emploi est indispensable pour conserver les compétences et rester compétitif au moment de la reprise de l’activité.

#### »»» A. PROMOUVOIR ET ENCOURAGER L’UTILISATION DES OUTILS D’AIDE AU MAINTIEN DANS L’EMPLOI EN FAVEUR DES ENTREPRISES QUI TRAVERSENT DES DIFFICULTÉS

Face aux difficultés économiques aujourd’hui rencontrées par les entreprises, la FNTP a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 un

numéro vert pour les orienter vers des dispositifs permettant de sauvegarder l’entreprise et ses emplois. Tel est le cas de l’activité partielle, les accords de maintien dans l’emploi, les accords de mobilité mis en place par la loi de sécurisation de l’emploi du 14 juin 2013 ou encore les règles en matière de prêt de main d’œuvre à but non lucratif et d’indemnité de grand déplacement.

De son côté, la Fédération des SCOP du BTP a amplifié son activité de conseil auprès des SCOP de Travaux Publics pour préserver le potentiel humain des Coopératives. Ainsi, elle a créé une cellule de crise avec les principaux partenaires financiers du Mouvement Coopératif qui s’attache plus particulièrement à étudier les solutions de maintien dans l’emploi des effectifs coopératifs.

Les partenaires sociaux s’engagent à :

- Promouvoir le numéro vert (0800 600 609) afin de préserver au maximum l’emploi dans les entreprises.
- Informer sur le dispositif d’activité partielle, notamment par le biais de la diffusion d’un guide expliquant ce régime.
- Soutenir les efforts en matière de formation notamment dans le cadre de l’activité partielle et favoriser le développement des compétences, notamment en lien avec les périodes de professionnalisation.
- Faire connaître les dispositifs d’accords de maintien dans l’emploi et d’accords de mobilité.
- Continuer les efforts d’information sur les règles relatives au fonctionnement du prêt de personnel et la diffusion du guide rédigé par la FNTP sur ce sujet.
- Rappeler le dispositif des indemnités de grand déplacement ainsi que ses modalités d’application.

## »» B LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL ET LE RECOURS AUX « TRAVAILLEURS LOW COST »

La lutte contre le travail illégal a toujours été une priorité pour notre secteur. Les partenaires sociaux des Travaux Publics ont d'ailleurs pris des engagements dans le cadre de la Charte sur la prévention du travail illégal et les bonnes pratiques de la sous-traitance dans le BTP du 25 octobre 2005 révisée en 2010.

Bien que favorables aux principes fondamentaux de la libre circulation des travailleurs et à la libre prestation de services en Europe, les

partenaires sociaux reconnaissent l'importance d'encadrer ces libertés conformément au respect des droits sociaux des travailleurs détachés afin de garantir une concurrence loyale entre les entreprises.

C'est la raison pour laquelle les partenaires sociaux ont engagé de nombreuses initiatives, aux niveaux européen, national et régional, pour lutter contre les détachements abusifs qui mettent en péril les équilibres économiques et les droits des salariés. Dans le cadre de l'Agenda Social TP 2014, les partenaires sociaux ont signé la déclaration commune du 2 octobre 2014 en matière de lutte contre le travail illégal et le dumping social.

Les partenaires sociaux s'engagent à promouvoir cette déclaration à destination des maîtres d'ouvrage publics et à veiller à son respect par les entreprises du secteur.

## »» C. RENFORCER L'ANTICIPATION DE L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS

Par accord du 13 juillet 2004, les partenaires sociaux du Bâtiment et des Travaux Publics ont créé l'Observatoire des Métiers du BTP ([metiers-btp.fr](http://metiers-btp.fr)) afin de mesurer et d'analyser les évolutions quantitatives et qualitatives des métiers et des qualifications s'y rapportant.

Il permet d'apporter des informations sur les secteurs du Bâtiment et des Travaux Publics, de mettre à disposition des outils utiles aux entreprises et aux salariés et de permettre à la branche de conduire une politique d'emploi, de qualification et de formation professionnelle.

Les partenaires sociaux s'engagent à ce que les formations mentionnées sur le site de l'Observatoire soient axées sur les besoins en compétences des entreprises et en cohérence avec des métiers offrant des opportunités d'emploi. L'observatoire doit devenir un outil permettant aux entreprises, aux salariés et aux futurs salariés d'anticiper les évolutions des métiers.

Pour y parvenir, ils conviennent :

- de poursuivre le regroupement autour de l'Observatoire des « fournisseurs » de données issus du CCA-BTP, de Constructys et des autres organismes de la profession,
- d'orienter les travaux de l'Observatoire vers :
  - des études prévisionnelles sur les évolutions quantitatives et qualitatives des emplois, régionalisées (en relation notamment avec les cellules économiques régionales), en vue notamment d'établir la liste des formations éligibles au compte personnel de formation,
  - des études spécifiques d'identification des compétences clés et des métiers à forte évolution potentielle (ex : fibre optique) ainsi que des études en matière d'ingénierie de formation et de certification (ex : CQP),
  - des études annuelles (ex : effectifs d'apprentis et leur insertion sur le marché du travail).

## »» D. FAVORISER L'INSERTION DANS L'EMPLOI DES PUBLICS FORMÉS OU ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Le secteur agit depuis plusieurs années à travers de nombreuses actions pour insérer dans nos métiers les publics éloignés de l'emploi par le biais de la bourse à l'emploi, des contrats de professionnalisation « adulte », (337 signés en 2013), des contrats de sécurisation professionnelle, (513 signés en 2013) et de préparations opérationnelles à l'emploi, qu'elles soient individuelles ou collectives (183 POEI signées en 2013 et 316 POEC signées en 2013). Les partenaires sociaux ont également toujours été impliqués dans l'insertion des jeunes en difficultés et des travailleurs en situation de handicap.

Par ailleurs, la profession mène une politique active d'accueil des populations éloignées de l'emploi, en échec scolaire ou en difficultés sociales. Elle a eu l'occasion de rappeler son implication dans le cadre de la déclaration commune des partenaires sociaux relative aux clauses sociales signée le 31 mai 2012. À cette occasion, les partenaires sociaux ont rappelé que l'insertion des publics éloignés de l'emploi ne peut être efficace que lorsqu'elle s'inscrit dans un cadre sécurisé et durable. Les clauses sociales introduites dans les marchés doivent donc intégrer les efforts déjà entrepris, notamment en matière d'apprentissage, par les entreprises dans le cadre d'une politique globale d'insertion durable.

Les partenaires sociaux confirment leur engagement à :

- promouvoir le site de bourse à l'emploi mis en place sur le site Internet de la FNTP afin de permettre une rencontre entre les entreprises qui recherchent des collaborateurs et les salariés qui recherchent un emploi,
- faire connaître les demandes de recherche d'emplois faites par les entreprises par tout autre moyen qu'ils jugeraient efficace,
- poursuivre leur action en faveur de la formation des demandeurs d'emploi pour :
  - identifier les besoins prévisionnels de recrutement des entreprises de Travaux Publics au niveau national et régional, et les communiquer aux différents prescripteurs (Pôle Emploi, Région, partenaires sociaux au niveau interprofessionnel) en vue notamment d'établir la liste des formations éligibles au compte personnel de formation au niveau régional en lien avec les CPREF (Commission Paritaire Régionale Emploi Formation) ;
  - poursuivre et développer la coopération avec Pôle Emploi notamment dans le cadre de l'accord-cadre national de coopération relatif aux recrutements et à la formation de demandeurs d'emploi pour les grands chantiers de Travaux Publics 2012 – 2016 dans le cadre de la réalisation de grands travaux en s'appuyant, en particulier, sur le dispositif de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) pour professionnaliser les demandeurs d'emploi ;
  - poursuivre le développement de partenariats avec Pôle Emploi pour sensibiliser les demandeurs d'emploi aux métiers des TP, mettre en relation les candidats avec les employeurs, réaliser des prestations d'évaluation et élaborer des parcours de formation adaptés aux besoins des demandeurs d'emploi et aux contraintes des entreprises ;
  - renforcer le partenariat entre les FRTP, les centres de formation continue des Travaux Publics et les CPREF pour développer, en fonction des disponibilités financières de l'OPCA, les contrats de professionnalisation « adultes » ;
- continuer leurs efforts en matière d'insertion des jeunes en difficulté à Égletons,
- continuer la promotion du guide en faveur des salariés en situation de handicap afin de favoriser l'emploi de ces travailleurs,

- renforcer la formation à l'exercice de la fonction tutorale :
  - en développant l'accompagnement des publics en difficultés, tel que prévu dans l'avenant n° 1 à l'accord collectif national du 8 décembre 2009 relatif à l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics ;
  - en mettant en place un groupe de travail composé de formateurs agréés par le Conseil de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics afin d'intégrer dans le référentiel national de formation à l'exercice de la fonction tutorale le transfert des compétences en santé sécurité au travail (conformément à la recommandation R460).
- intégrer l'apprentissage dans les clauses d'insertion.

## ENGAGEMENT 2 – INTÉGRER, FORMER ET ACCOMPAGNER LES JEUNES POUR FAVORISER LEUR EMPLOYABILITÉ

### »» A. FACILITER L'ORIENTATION DES JEUNES DANS NOS MÉTIERS

Pour maintenir l'attractivité du secteur malgré la crise économique, la profession poursuit ses nombreuses actions de découverte des métiers et des filières de formation des Travaux Publics en direction des collégiens et des lycéens ainsi que des enseignants et des conseillers d'orientation. Des outils de commu-

nication (plaquette, site internet...), supports de cours pour les enseignants des collèges, lycées et IUT à travers notamment le kit de découverte et le programme 2014 – 2015 « Les Travaux Publics, une passion durable », des ressources pédagogiques envoyées aux professeurs de DP3 (support PowerPoint, magazine à remettre aux élèves ou à feuilleter en ligne, des fiches d'exercices, des fiches « support », un module internet disponible sur [metier-tp.com](http://metier-tp.com) dans l'espace enseignants)...

Malgré la crise, le secteur des Travaux Publics doit continuer à faire connaître aux jeunes ses métiers et ses filières de formation et à assurer la qualité des formations dispensées tant dans les lycées professionnels que les CFA :

- poursuivre les actions de promotion des métiers des Travaux Publics auprès des jeunes et de leurs parents, mais aussi des enseignants et conseillers d'orientation, afin de leur proposer une orientation de qualité et d'éviter les échecs ;
- identifier, dans chaque région, les besoins par niveau de qualification des entreprises, afin de développer une offre de formation initiale adaptée, en lien avec les CPREF ;
- renforcer, au niveau national et régional les actions communes avec l'Éducation Nationale, en particulier, afin d'améliorer le niveau de jeunes en formation Travaux Publics :
  - mettre en place une convention de coopération pour éviter les formes de concurrence,
  - organiser des partenariats entre la profession et les proviseurs et professeurs des lycées professionnels,
  - organiser des rencontres annuelles avec les Proviseurs et Chefs de Travaux des lycées professionnels préparant aux métiers des Travaux Publics, afin de créer des liens.
- accroître l'implication des entreprises dans la formation initiale pour une meilleure transmission des savoir-faire professionnels : échanges directs entre les entreprises et les établissements d'enseignement ;

- renforcer la participation des professionnels à la rénovation des diplômes et aux jurys d'examen de fin d'études ;
- intégrer les formations à la santé/sécurité et leur traçabilité dans les formations initiales TP ainsi que les nouvelles compétences émergentes (formations développement durable).

## »» B. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Ce mode de formation a pris son essor dans le secteur des Travaux Publics au cours de la dernière décennie. Avant la première baisse sur l'année scolaire 2013 – 2014, près de 6 000 jeunes (5 958) étaient accueillis dans les entreprises de Travaux Publics. Ils n'étaient que 1 000 sur l'année scolaire 2000 – 2001. Les entreprises de Travaux Publics qui forment des apprentis le font dans le but de qualifier ces jeunes et de les intégrer de façon durable. Le taux moyen de réussite aux examens atteste de la qualité de la formation : il était de 88 % lors de la session de juin 2013. Par ailleurs, une enquête réalisée en février 2013 par le ministère de l'Éducation Nationale montre que, sept mois après la fin de leur apprentissage, près de 80 % des apprentis génie civil ont un emploi.

Pourtant, plusieurs obstacles freinent le développement de l'apprentissage :

- diminution des aides ;
- inadaptation de la réglementation relative à l'interdiction d'affecter les jeunes de moins de 18 ans à des situations de travail considérées comme dangereuses qui paralyse le recrutement des mineurs. Dans certains départements, aucun jeune de moins de 18 ans ne peut préparer un CAP relevant d'une spécialité des Travaux Publics, tout particulièrement le CAP conduite d'engins ;
- absence de modification de la réglementation sur la durée du travail des apprentis mineurs qui est inadaptée au travail sur chantier.

Ces réglementations sont contreproductives et contradictoires avec la volonté politique affichée par les pouvoirs publics.

Dans un contexte de baisse drastique de l'activité, ces obstacles pèsent de plus en plus lourdement sur les entreprises et ont un impact fortement négatif sur les effectifs d'apprentis.

Sur l'année scolaire 2013 – 2014 la profession a enregistré, pour la première fois, une baisse des effectifs d'apprentis de plus de 8 % (8,7 %) sur les entrées en 1<sup>re</sup> année et de 2 % sur l'ensemble des cursus en formation.

Une enquête réalisée par la FNTP, afin de connaître les effectifs d'apprentis à la rentrée de septembre 2014 semble confirmer cette tendance. En effet, le nombre d'apprentis en formation spécifique TP (canalisation, routes, ouvrages d'art, conduite d'engins, BAC PRO ET BTS TP) diminue de 8 % par rapport à la rentrée de septembre 2013.

À ce jour, le taux de remplissage des sections est de 75 %. Toutefois, les jeunes peuvent conclure des contrats d'apprentissage jusqu'au 30 novembre et même au-delà si le recteur accorde une dérogation. Les effectifs définitifs de l'année scolaire 2014 – 2015 seront connus après exploitation de l'enquête que la FNTP réalisera sur les apprentis inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les CFA alertent sur les difficultés que rencontrent les apprentis pour trouver un contrat d'apprentissage.

La profession affiche l'ambition d'augmenter ses effectifs d'apprentis de 2 % sur la durée du Pacte et de passer ainsi de 5 700 apprentis (qui intègre nos premières estimations de baisse pour 2014) à plus de 5 800 sur la durée du Pacte, sous réserve d'une action des pouvoirs publics pour lever les différents obstacles au développement de l'apprentissage.

Pour atteindre cet objectif et poursuivre malgré tout leur mobilisation en faveur de l'apprentissage, les partenaires sociaux s'engagent à :

- renforcer les échanges et le partenariat sous toutes leurs formes avec l'ensemble des établissements de formation qui participent au développement de l'apprentissage dans les TP : les lycées professionnels, les CFA paritaires du BTP, les compagnies consulaires, les centres de formation professionnels ou privés ;
- accompagner les CFA de la profession pour qu'ils adaptent l'offre de formation aux métiers des Travaux Publics à la diversité des besoins des entreprises (prioritairement la professionnalisation des futurs ouvriers, la formation à l'encadrement de chantier et à la conduite de travaux) ;
- renforcer le partenariat avec les Régions et être présent dans les instances interprofessionnelles régionales ;
- améliorer le suivi des apprentis dans leur insertion dans l'emploi ;
- pérenniser le financement de l'apprentissage :
  - maintenir le taux de contribution des entreprises au CCCA-BTP à un niveau équivalent,
- inciter les entreprises à flécher davantage la taxe d'apprentissage vers les CFA TP et les établissements qui préparent aux métiers des TP et veiller à accroître la contribution des divers financeurs : conseils régionaux, chambres consulaires, OPCA de la Construction, CCCA-BTP.

## »» C. FAVORISER LA CONCLUSION DE CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

Le contrat de professionnalisation constitue une voie privilégiée d'insertion professionnelle. L'attachement à ce dispositif de formation s'était notamment traduit dans l'accord du 13 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie dans les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, par la revalorisation du salaire des bénéficiaires de ce contrat.

Les efforts déployés par les développeurs recrutés par les Constructys régionaux pour promouvoir les contrats de professionnalisation

auprès des entreprises se sont heurtés au contexte économique de crise. Les difficultés rencontrées par les entreprises se ressentent au niveau des formations en alternance, notamment les contrats de professionnalisation : avec 10 775 contrats signés en 2013 dans le BTP, ce dispositif accuse une baisse de - 7 % par rapport à 2012.

Les chiffres observés pour les entreprises de Travaux Publics de 10 salariés et plus traduisent le même ralentissement : 2 463 contrats ont été conclus en 2013 contre 2 655 en 2012.

Ce fléchissement s'inscrit dans la tendance générale signalée par la DARES, indiquant - 7,5 % d'entrées en contrat de professionnalisation et - 8,3 % en contrat d'apprentissage pour le secteur marchand.

Malgré les difficultés observées, les partenaires sociaux affichent leur volonté de poursuivre le développement des contrats de professionnalisation et se fixent pour objectif d'atteindre **2 570 contrats de professionnalisation, soit une progression d'un peu plus de 4 % sur la durée du Pacte.**

Il conviendrait également de développer le dispositif des POEI en amont des contrats de professionnalisation afin de faciliter la remise à niveau des futurs bénéficiaires de contrat de professionnalisation.

## »»» D. AMÉLIORER LE STATUT ET L'INTÉGRATION DES STAGIAIRES DANS NOS ENTREPRISES

Les partenaires sociaux des TP se sont engagés avant même les obligations légales à améliorer le statut des stagiaires, en signant l'accord du 30 juin 2010, en pré-

voyant notamment l'amélioration de leur gratification, en mettant en place une prévoyance les concernant ou encore, en leur accordant des jours d'absence pour événement familial et des garanties en matière de transport et de repas.

Le contrat de génération a également été l'occasion pour les partenaires sociaux de valoriser le livret d'accueil des jeunes dans l'entreprise.

Les partenaires sociaux s'engagent à promouvoir le livret d'accueil « stagiaires » auprès des entreprises de la branche ainsi qu'à enrichir le contenu de ces livrets en place dans la Profession.

Suite à l'introduction de nouvelles dispositions en la matière dans la loi du 10 juillet 2014, les partenaires sociaux s'engagent à réviser l'accord de branche signé le 30 juin 2010 pour y intégrer les dispositions plus favorables à l'égard des stagiaires.

Enfin, ils tenteront, dans la mesure du possible de favoriser la rencontre des candidats stagiaires avec les entreprises de Travaux Publics.

## »»» E. PRIVILÉGIER L'EMBAUCHE DES JEUNES

Dans le cadre de l'accord du 19 septembre 2013 relatif au contrat de génération dans les Travaux Publics, les partenaires sociaux s'étaient accordés, malgré les difficultés des

dernières années et le contexte économique préoccupant, sur un objectif global de 10 % de recrutements en CDI de jeunes de moins de 26 ans ou de moins de 30 ans reconnus travailleurs en situation de handicap dans la part totale des embauches durant la durée de l'accord.

Les partenaires sociaux réaffirment leur volonté d'atteindre cet objectif et souhaitent renforcer la qualité de l'accueil des jeunes au travers du dispositif de l'Ordre des Tuteurs des Travaux Publics.

Fait à Paris, le 2 octobre 2014



## Hebdomadaire

De la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière,  
fondé pendant la guerre sous le titre de

**RESISTANCE OUVRIÈRE**

Directeur de la publication: J-C Mailly

141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14

Tél: 01.40.52.84.55 - Fax:01.40.52.84.71

Mail: fohebdo@fore-ouvriere-hebdo.fr

# FORCE

## Ouvrière

**Un journal indispensable pour connaître l'évolution de la législation ou encore suivre les conflits. Chaque semaine *FO hebdo* envoie ses reporters aussi bien pour couvrir les séances de négociations interprofessionnelles que pour des enquêtes dans les entreprises et les chantiers.**

**Des articles, l'édito de J-C Mailly et des informations que vous ne lirez nulle part ailleurs  
pour 54 euros par an  
( 18 euros seulement pour les adhérents de Force Ouvrière)**

NOM.....PRENOM.....  
ADRESSE.....  
VILLE.....  
CODE POSTAL.....  
TEL.....

**A RENVoyer A FORCE OUVRIERE HEBDO,  
SERVICE ABONNEMENT, 141 AV. DU MAINE, 75680 PARIS CEDEX 14,  
ACCOMPAGNE D'UN CHEQUE LIBELLE AU NOM DE FORCE OUVRIERE HEBDO.**



## BULLETIN D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FO

170, avenue Parmentier – CS 20006 – 75479 PARIS CEDEX 10

Directeur de la publication :  
Frank SERRA

Conception, réalisation :  
Compédit Beauregard – 61600 La Ferté-Macé – [www.compedit-beauregard.fr](http://www.compedit-beauregard.fr)



N° d'inscription commission paritaire des papiers de presse :  
0618 S 07925

Site Internet :  
[www.foconstruction.com](http://www.foconstruction.com)



FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE  
CONSTRUCTION

TRÉSORERIE

Aux secrétaires et trésoriers de syndicats

**Objet : COTISATIONS 2015**

**Taux du timbre et de la carte 2015**

Cher(e)s camarades,

Le Bureau Fédéral réuni le 17 novembre 2014 a adopté le prix du timbre et de la carte pour l'année 2015.

**TAUX DE LA CARTE FÉDÉRALE 2015 : 9,85 €**  
**PRIX DU TIMBRE MENSUEL 2015 : 5.30 €**

Rappel :

Les cotisations perçues auprès des adhérents et leur remontée au niveau des Unions Départementales, Fédérations et Confédération constituent un des éléments clefs de l'indépendance et de la liberté de comportement.

Notre organisation dans son ensemble, ne peut fonctionner correctement qu'avec la participation de tous au règlement des cotisations et au suivi effectif du retour du matériel non placé.

Nous vous demandons de ne pas surévaluer la commande de matériel, les réapprovisionnements pouvant se faire en cours d'année. Nous vous rappelons que tout matériel commandé et non rendu est dû. Par ailleurs nous vous informons qu'aucun avoir ne sera effectué pour des retours de cartes et de timbres dont il manquerait le reçu fiscal.

Les statuts de la Confédération et de notre Fédération doivent scrupuleusement être respectés. Concernant les cotisations, nous insistons particulièrement sur l'article 19 de la Confédération qui prévoit :

La carte confédérale et le timbre mensuel sont obligatoires et doivent être délivrés par tous les Syndicats confédérés à leurs adhérents.

La cotisation mensuelle de chaque adhérent dans son syndicat devra être au moins équivalente au salaire d'une heure de travail de la catégorie de l'intéressé. Elle ne saurait en aucun cas être inférieure au SMIC. La carte confédérale et la vignette UCR annuelle sont obligatoires pour les retraités.

Cette disposition permet d'adapter la cotisation en fonction de la catégorie de l'adhérent, donc à son salaire. Ainsi la solidarité peut jouer entre les cadres et les non cadres, les salariés à temps plein et ceux à temps partiel etc.

Recevez, Cher(e)s camarades, l'assurance de nos amitiés syndicalistes les meilleures.

Raymond PONTVIANNE  
Trésorier Général

Frank SERRA  
Secrétaire Général



[www.fgfoconstruction.com](http://www.fgfoconstruction.com)

170 avenue Parmentier • CS 20005 • 75479 PARIS CEDEX 10 • Tél : 01 42 01 30 00 • Fax : 01 42 39 50 44  
Adhérente FETBB • IBB



PAS DROIT À L'ERREUR

L'une des 1<sup>ères</sup> causes d'accidents dans le BTP et le monde agricole, les chutes de hauteur ne sont pas une fatalité !

- J'anticipe l'organisation de mes chantiers
- Je choisis les bons équipements
- J'informe et je forme mes salariés

Ensemble, nous avons les moyens de faire chuter les chiffres.

[www.chutesdehauteur.com](http://www.chutesdehauteur.com)

© 2011 INRS & CMAA/CEC - Illustration : Pierre Cornu



# **AGENDAS ET CALENDRIERS 2015**

**LA NOUVELLE VERSION DES AGENDAS  
DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE  
CONSTRUCTION 2015**

## **EST DÉSORMAIS DISPONIBLE.**

À l'intérieur, vous trouverez la liste de toutes nos Unions Départementales Force Ouvrière ainsi que des renseignements vous concernant.

Et, nouveauté de cette année, des calendriers 2015 de la Fédération Générale Force Ouvrière Construction ont été sortis et sont désormais disponibles !!

Pour être sûr d'en recevoir, veuillez compléter et nous envoyer le formulaire suivant :

### **»»» COMMANDE**

Nom et prénom : .....

Syndicat : .....

Quantité agendas : .....

Quantité calendriers : .....

Adresse de livraison : .....

.....

Adresse personnelle :  Adresse UD :

Tél. : ..... Courriel : .....

Date : .....

Signature :

**Fax : 01 42 39 50 44  
Courriel : [deborah.fgfo@orange.fr](mailto:deborah.fgfo@orange.fr)**

## ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE, C'EST DÉFENDRE SES DROITS

### BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

\* Entreprise : .....

\* Code NAF : ..... \* N° SIRET : .....

\* Convention Collective appliquée dans l'entreprise : .....

.....

(\* voir fiche de paie)

Déclare adhérer à la **Confédération Générale du Travail Force Ouvrière**

Date : .....

Signature,

**À remettre à un délégué FORCE OUVRIÈRE, ou à retourner à :**

**Fédération Générale FO Construction**

**170, avenue Parmentier CS 20006**

**75479 PARIS Cedex 10**

**Email : [secretariatfobtp@orange.fr](mailto:secretariatfobtp@orange.fr)**

**Site Internet : [www.foconstruction.com](http://www.foconstruction.com)**

## M. NACRON ET L'ÉCONOMIE ORIENTÉE,

On ne parle plus depuis quelques semaines, que de notre ministre de l'économie M. Bacron. Il a longuement développé sa politique. Malgré cela ses explications m'ont semblé claires comme du jus de chique et j'ai décidé en coopération avec le professeur Garcin, Lazare de son prénom, d'apporter nos compétences afin de les rendre plus limpides. Mais d'abord, comme la très justement fait remarquer M. Dacron il est bon de distinguer sa politique de celle de son prédécesseur. On est passé en effet, de l'économie dirigée à l'économie orientée. Ce sont deux choses bien différentes et la meilleure preuve, c'est qu'il n'y a aucun rapport entre l'une et l'autre, l'une étant l'une et l'autre, l'autre. (CQFD)

Pour bien comprendre l'économie orientée, il faut l'admettre. Une fois qu'on l'a admise, c'est bien, mais on y arrive pas comme ça : il faut d'abord tenir compte des tenants et des aboutissants et ce, par une approche pragmatique du fond de la question. Quand on y est (au fond) on y est bien. Au surplus, on ne peut rebondir que quand on touche le fond. Finalement au plus l'économie va mal au mieux on rebondira. Autrement exprimé, plus on pédale moins vite, moins on avance plus vite, c'est mathématique. Mais il n'y a pas que cela, il y a le reste : M. Pacron agit dans le sens du processus qui découle en droite ligne de l'endroit d'où il vient.

Donc en définitive et pour nous résumer, l'économie orientée est une sorte de tryptique à trois compartiments étanches bien distincts, qui sont : premièrement l'économie proprement dite, deuxièmement : ça, et troisièmement : le reste. Le tout additionné donne automatiquement le résultat final.

Voilà très brièvement développée ce qu'est l'économie orientée de M. Cacron. Je m'ex-

Fédération Générale

# FO

CONSTRUCTION

### »»» TABLEAU DE BORD ÉCONOMIQUE

#### Évolution du coût de la vie indice INSEE

(indice 100 en 1998)

Valeur décembre 2013	127,64
% sur 1 mois	0,30
% sur 1 an	0,70

#### SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2014

Horaire (brut)	9,53 €
Mensuel brut (35 h)	1 445,38 €

#### Plafond Sécurité Sociale mensuel

Au 01/01/14	3 129 €
-------------	---------

cuse de la sécheresse de mes propos mais c'est un sujet aride qui s'accommode mal de vocables littéraires qui ne pourraient que nuire à l'intelligence de la compréhension. Dans un prochain article, j'entrerai dans le détail de cette étude passionnante pour votre édification, car en cette période préliminaire au redressement, vous ne devez rien ignorer de ce que vous êtes susceptible de ne pas savoir.

Je vous quitte cet article m'a provoqué une migraine carabinée..



Gérard MANSOIF  
Chevalier dans l'Ordre du Blanquassé

# PRO BTP & nous

*Sans hésiter, notre complémentaire santé,  
c'est PRO BTP !*

*Eva, 29 ans  
chef de chantier*

*Hervé, 34 ans  
grutier*



**3 millions de personnes assurées  
par PRO BTP en complémentaire santé**

Salariés et retraités du BTP, ils sont de plus en plus nombreux à faire confiance à PRO BTP pour leur complémentaire santé : des garanties solides et solidaires, des services pour réduire le reste à charge et un tiers payant étendu.

[www.probtp.com](http://www.probtp.com)

**PRO BTP**  
GROUPE